



**Formulaire de réclamation**  
**A l'encontre du fonctionnement d'une ou de plusieurs installations classées**  
**pour la protection de l'environnement**

**A retourner à :** Préfecture de Police  
*Direction des Transports et de la Protection du Public (DTPP)*  
*Sous-Direction de la Protection Sanitaire et de l'Environnement (SDPSE)*  
**Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires**  
**Pôle installations classées pour la protection de l'environnement**  
**1, rue de Lutèce – 75004 Paris**

**Expression explicite de votre réclamation :**

Je, soussigné, (nom, prénom)....., demande que  
ma plainte à l'encontre de l'établissement nommé ci-après soit instruite par l'administration.

(compléments éventuels à la demande) : .....  
.....

**Identification de(s) l'établissement(s) faisant l'objet de votre réclamation :**

Nom : ..... Nom : .....

Adresse : ..... Adresse : .....

.....

.....

Activité : ..... Activité : .....

.....

**Objet(s) de votre réclamation (plusieurs cases peuvent être cochées) :**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aspect visuel | <input type="checkbox"/> Pollution de l'air | <input type="checkbox"/> Impact sur la sécurité |
| <input type="checkbox"/> Odeurs        | <input type="checkbox"/> Pollution de l'eau | <input type="checkbox"/> Impact sur la santé    |
| <input type="checkbox"/> Bruit         | <input type="checkbox"/> Déchets            | <input type="checkbox"/> Autres                 |

**Origine et description de la réclamation :**

**Veillez préciser succinctement l'origine de votre réclamation** (exemple : un bâtiment spécifique,  
une installation particulière...) : .....

.....

.....

**Veillez apporter quelques éléments sur la gêne occasionnée** (exemple : type d'odeur, bruit de sciage, tas de déchets métalliques...) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Les nuisances ou les risques que vous subissez sont-ils :**

permanents ?

ou surviennent-ils ponctuellement ? Pouvez-vous préciser le moment (période de l'année, de la journée, date, heure...) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Avez-vous déjà pris contact avec l'exploitant pour lui préciser vos réclamations ?**

OUI

NON

Si OUI, veuillez préciser par quels moyens (lettre, téléphone) et à quelle occasion (date) : .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## **Identification du plaignant :**

Adresse (veuillez préciser l'étage et le n° d'appartement) : .....  
.....  
.....  
.....

N° de téléphone : .....

Courriel : .....@.....

Je souhaite être tenu informé(e) de l'enquête et des suites proposées  OUI  NON

Je souhaite que mon anonymat soit préservé  OUI  NON  
*(votre anonymat sera préservé si vous cochez la case "oui")*

## **Contact entre administration et plaignant :**

*Pour les besoins de l'enquête, le service de l'Etat chargé du traitement de votre réclamation est susceptible de vous contacter, notamment pour obtenir des précisions et pour venir effectuer des mesures et constatations à l'endroit où est ressentie la gêne.*

## **Contact entre plaignant et exploitant(s) :**

J'accepte d'être contacté(e) par l'industriel pour lui exposer mes réclamations.....

OUI  NON

Signature :

Date :

**Merci de votre contribution à l'action de prévention de la Préfecture de Police**

# FORMULAIRE DE RECLAMATION A L'ENCONTRE DU FONCTIONNEMENT D'UNE INSTALLATION CLASSEE

## Notice explicative

Depuis 1810, le fonctionnement de certaines activités industrielles est réglementé dans le but de prévenir les dangers et les inconvénients qu'elles génèrent. Aujourd'hui, le Code de l'Environnement (en son titre 1<sup>er</sup> du livre V) précise quelles sont les installations concernées et quel est le régime qui s'y applique (simple déclaration, enregistrement ou autorisation).

**Le présent formulaire est destiné à enregistrer les plaintes (bruit, odeurs, pollutions...) concernant le fonctionnement d'une ou plusieurs installation(s) classée(s)**

### Qu'est-ce qu'une installation classée ?

Les installations classées sont des usines, des ateliers, des dépôts, des chantiers, des carrières et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients, soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la nature et l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Le Code de l'Environnement fixe la liste des activités industrielles concernées par la législation sur les installations classées et précise les seuils d'assujettissement ([Nomenclature des installations classées](http://www.ineris.fr/aida/)) => [lien vers http://www.ineris.fr/aida/](http://www.ineris.fr/aida/).

Plus d'informations sur le site Internet <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/accueil.php>

### Comment est réglementée une installation classée ?

Le Code de l'Environnement précise les régimes auxquels sont soumises les installations concernées :

- **simple déclaration** : l'installation est soumise à des règles de fonctionnement générales édictées au plan national.
- **enregistrement préfectoral** : après une procédure de consultation du public, l'établissement est soumis à des règles de fonctionnement générales édictées au plan national. Au vu des éléments du dossier, le préfet a la possibilité d'édicter des prescriptions techniques spécifiques aux activités exercées.
- **autorisation préfectorale** : après une procédure d'enquête publique, l'établissement doit respecter des prescriptions techniques édictées par le Préfet de Police et correspondant parfaitement aux activités exercées.

#### Exemple (extrait) :

Rubrique	Activité	Régime
2660	Fabrication ou régénération de polymères (matières plastiques, caoutchoucs...). La capacité de production étant : 1. supérieure ou égale à 1 t/j ..... 2. supérieure ou égale à 100 kg/j mais inférieure à 1 t/j.....	Autorisation Déclaration

**Ainsi, un atelier dont la production totale de pièces en caoutchouc serait inférieure à 100 kg par jour ne relèvera pas de la législation relative aux installations classées.**

### Si l'établissement ne relève pas de la législation relative aux installations classées ?

De nombreuses nuisances relèvent de problèmes de voisinage. Ne s'agissant pas d'installations classées, il convient de vous adresser aux services compétents de la Préfecture de Police ou de la Mairie de Paris.

### Quelle est l'action de l'Etat en cas de plainte ?

Après examen de votre plainte, si l'établissement concerné est une installation classée, le service d'inspection en charge de l'établissement va vérifier sa conformité au regard de la réglementation applicable, qu'elle soit nationale ou préfectorale. Si l'examen de votre plainte révèle que l'installation concernée n'est pas classée, votre plainte sera transmise au service compétent.

**Dans tous les cas, un accusé de réception de votre plainte vous sera transmis sous 15 jours.**